RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02564
Numéro SIREN : 804 525 053
Nom ou dénomination : ABBE

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 5492

ABBE
Société à responsabilité limitée au capital de 160 920 euros
Siège social : 94 avenue de Flandre – 59290 WASQUEHAL

804 525 053 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-et-un février, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Antoine BLANQUART propriétaire de**	**200 parts**
- **la société SELIMA, propriétaire de**	**69 parts**
- **la société PROFIDIS, propriétaire de**	**1 part**
soit un total de	**270 parts**

sur les deux cent soixante dix (270) parts composant le capital social.

Monsieur Antoine BLANQUART préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/23 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21/02/24, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et ses associées.

Antoine BLANQUART

SELIMA
Représentée par M.....

PROFIDIS
Représentée par M.....

ABBE
Société à responsabilité limitée au capital de 160 920 euros
Siège social : 94 avenue de Flandre – 59290 WASQUEHAL

804 525 053 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2024

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Parts	Voix	Mandataire(s)	Signatures
Monsieur Antoine BLANQUART 5 rue du Chéneau VERLINGHEM (Nord)	200	200		
SAS SELIMA Z.I. Route de Paris MONDEVILLE (Calvados)	69	69		
SAS PROFIDIS Z.I Route de Paris MONDEVILLE (Calvados)	1	1		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président soussigné certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que associés sont présents ou représentés, totalisant parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

Le Président